



Période de crue 2020 : Avis préventif hausse des niveaux d'eau

Municipalité de Pontiac

8 avril 2020 – 11 h 00

Ce que vous devez savoir :

- Ceci est un avis à titre préventif concernant la hausse des niveaux d'eau.
- *La Commission de régularisation de la rivière des Outaouais (CPRRO) prévoit à ce jour des **inondations mineures**, toutefois, elle met tout de même en garde les résidents dans les terres basses le long de la rivière des Outaouais, que les niveaux d'eau peuvent augmenter rapidement durant la crue printanière.*
- La Municipalité surveille constamment les niveaux d'eau et travaille en partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) afin de prévoir tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de la population.
- La Municipalité souhaite rappeler aux résidents de prendre les **précautions nécessaires** :
 - Considérant que le gouvernement ne permettra pas l'ouverture de centres d'hébergement pour les sinistrés avec la situation du Covid-19, les citoyens sont invités à songer à un **endroit où ils pourront se loger** en cas d'inondation (familles ou amis);
 - Suivre les recommandations du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) afin d'assurer votre sécurité, comme **préparer une trousse d'urgence et un plan familial d'urgence** : www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/inondation ;
 - Vérifier si votre **pompe d'assèchement** est en bon état de fonctionnement ;
 - Enlever la neige accumulée autour de la fondation de votre maison pour éviter une inondation dans le sous-sol.

Où s'informer :

- Pour s'informer sur les niveaux d'eau : rivieredesoutaouais.ca ;
- Le site Internet du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) : www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres.html ;
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : <http://www.municipalitepontiac.com> ;
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : <https://www.facebook.com/pontiacmun> ;